



LES POLES DE CROISSANCE AGRICOLE : LA PANACEE AUX MAUX DE L'AGRICULTURE AFRICAINE ?

La promotion des « partenariats public-privé » comme stratégie de financement du secteur agricole en Afrique s'amplifie. Elle répond à la volonté d'une transformation de l'agriculture jugée « traditionnelle » en une agriculture à forte mobilisation de capitaux, capable d'accélérer la croissance agricole et de répondre à la demande alimentaire. Cette orientation vers les investissements privés se matérialise par différentes approches dont celle des pôles de croissance agricole ou agropoles. Bien que ces processus connaissent des avancées différentes selon les pays, ils suscitent déjà plusieurs débats autour du modèle agricole entrepreneurial à grande échelle promu et de sa capacité à répondre aux défis actuels des économies et des sociétés africaines. Quelles sont les réalités autour des agropoles ? Favorisent-ils réellement le développement de filières compétitives et inclusives des exploitations familiales ? Quels sont les risques induits par ces approches pour l'agriculture familiale ? Après un rappel du processus d'émergence des pôles de croissance en Afrique, ce bulletin présente un état des lieux de leur mise en œuvre dans deux pays, le Burkina et le Cameroun, et analyse leurs premiers impacts et risques potentiels.

I- Les pôles de croissance : émergence d'une nouvelle approche pour le développement agricole en Afrique ?

A. Une tendance à l'orientation vers les partenariats public-privé depuis une décennie

La réaffirmation d'un besoin croissant d'investissements dans l'agriculture. La crise alimentaire et nutritionnelle de 2008 a remis au centre des débats, la nécessité de développer le secteur agricole africain et d'accroître les investissements pour faire face aux enjeux de sécurité et de souveraineté alimentaire immédiats et futurs. En effet, le rapport de la FAO issu du forum « *Comment nourrir le monde en 2050 ?* » de 2009 estimait alors à 83 milliards USD par an, les investissements nets (publics et privés) nécessaires au secteur agricole africain pour nourrir la population en 2050, soit un besoin d'accroissement de 50% des investissements alors en cours. En revanche, l'origine et les canaux de financements divisent les acteurs, notamment à propos du rôle des firmes privées.

Des difficultés persistantes des Etats et des bailleurs à financer le secteur agricole. Les pays africains s'étaient engagés, lors du sommet de l'Union Africaine de 2003, à consacrer 10% de leur budget public au secteur agricole pour faire face au sous-investissement chronique dans le secteur. Dix ans après, les engagements peinent à être tenus. Seulement 7 pays avaient atteint ou dépassé ce seuil minimum. Parallèlement aux engagements des Etats africains, le G8 s'est engagé lors du sommet d'Aquila en 2009, à fournir 22 milliards USD sur 3 ans en faveur du développement agricole et de la sécurité alimentaire, au titre de l'aide publique au développement. Cependant, lors du premier bilan en 2011, seulement 50% des promesses étaient tenues.

Une nouvelle vision de l'agriculture africaine productiviste et entrepreneuriale. Les politiques d'urgence mises en place par les Etats suite à la crise alimentaire de 2008 marquent leur ré-engagement après des décennies de marginalisation du secteur agricole. La vision d'une agriculture fortement productiviste basée sur le modèle de la révolution verte est à nouveau portée par les Etats. Elle est axée sur des objectifs d'augmentation de la production nationale notamment sur des filières vivrières prioritaires (riz, maïs,...) et soutenue par des politiques de subventions des intrants et d'aménagements hydro-agricoles. Autre point majeur de ce nouveau schéma de développement agricole : l'adhésion des Etats à la vision d'une agriculture de type « entrepreneuriale » avec une forte mobilisation de capitaux, portée par les entrepreneurs privés de type capitaliste plutôt que par des agriculteurs familiaux. Ces derniers sont jugés peu productifs et incapables de répondre seuls, aux défis alimentaires. Il s'agit dès lors de faciliter l'accès aux ressources productives pour ces nouveaux acteurs.

La solution préconisée aux niveaux international et régional: le recours aux grandes firmes privées. En 2008, dans le cadre des réflexions sur les solutions envisageables pour surmonter durablement la crise alimentaire, un forum du secteur privé sur l'alimentation durable et les ODD est organisé en marge de l'Assemblée générale de l'ONU. Ce forum est le lieu de la légitimation par la communauté internationale, du rôle des entreprises privées (dont plusieurs firmes agro-

industrielles) dans la résolution des problématiques agricoles et alimentaires. Dans la même lancée en 2009, lors du sommet mondial sur la sécurité alimentaire de la FAO à Rome, le rôle majeur que pourrait jouer le secteur privé est réaffirmé. Les chefs d'Etat et de gouvernement se disent « favorables à la coopération entre les secteurs public et privé et à l'investissement privé, qu'il soit d'origine étrangère ou nationale, au profit de l'agriculture et de la sécurité alimentaire des pays en développement. » Plus récemment, les Nations Unies lors de la troisième conférence internationale d'Addis-Abeba de juillet 2015 sur le financement du développement, reconnaissent l'importance du secteur privé pour couvrir les besoins colossaux de financement qui s'imposent aux pays en voie de développement.

La multiplication des initiatives privées en faveur d'un développement agricole durable. Les collaborations et partenariats prolifèrent sous le leadership de multinationales agro-industrielles avec l'affichage par celles-ci, de valeurs éthiques et sociales, sous-tendus par la création de fondations. Plusieurs initiatives contre la faim et en faveur des investissements privés dans l'agriculture africaine sont portées par les entreprises agro-industrielles, des bailleurs de fonds et plusieurs fondations : i) « Une nouvelle vision de l'agriculture » lors du Forum économique mondiale (FEM) de Davos en 2009, ii) l'« Africa Green Revolution Forum » initié par Yara et la fondation Agra, iii) Grow africa créé en 2011 par l'UA, le NEPAD et le FEM, iv) la NASAN créée en 2012.

B. Les pôles de croissance agricole comme dispositif majeur d'opérationnalisation des partenariats public-privé

Les pôles de croissance : un concept ancien remis au goût du jour. Développée dans les années 1950, le concept de pôle de croissance est à l'origine basé sur l'idée d'un développement inégalement repartit dans l'espace (approche territoriale) autour d'un pool d'industries motrices bénéficiant des « effets d'agglomération ». Depuis la fin des années 2000, la BM est le précurseur de la nouvelle approche des pôles de croissance comme dispositif d'attraction des investissements privés dans des secteurs spécifiques-agriculture, mines, tourisme,...-. Les pôles de croissance sont alors définis comme «des investissements simultanés et coordonnés dans de nombreux secteurs afin de soutenir l'industrialisation

dans un pays,...autour des potentialités préexistantes dans une économie.» (rapport conjoint de la BM, du FEM et de la BAD sur la compétitivité de l'Afrique, 2013). D'autres approches territoriales ont connu un important regain en Afrique dans la dynamique du recours aux investissements privés : les Zones Economiques Spéciales (ZES), les corridors de croissance plus particulièrement en Afrique australe. Selon la BAD (Atelier « Nourrir et Industrialiser l'Afrique », 2016), de tels dispositifs pourraient « conduire à une hausse des investissements du secteur privé orientés vers des domaines d'excellence et de haute productivité dans certaines industries ».

Quelques approches territoriales d'opérationnalisation des PPP

Types	Spécificités
Zones économiques spéciales (ZES)	- Une forme de zone franche - Facilitations publiques pour des investissements essentiellement privés - Espaces restreints (à l'échelle infra d'une ville ou d'une région) - Infrastructures et services exclusivement dédiés aux entreprises localisées dans la ZES
Pôles de croissance	- Financements publics au côté d'investissements privés indépendants - Espaces plus larges (à l'échelle d'une région ou de plusieurs régions au sein d'un pays) - Développement autour d'un bassin de production agricole ou minière - Zone de coordination des investissements - Infrastructures et services au bénéfice des entreprises à l'intérieur et à l'extérieur de la zone
Corridors de croissance	- Financements publics au côté d'investissements privés indépendants - Développement autour d'un corridor de transport - Zone de coordination des investissements - Espaces plus larges (à l'échelle de plusieurs régions d'un pays, ou de plusieurs pays) - Infrastructures et services au bénéfice des entreprises à l'intérieur et à l'extérieur de la zone

Un revirement progressif des politiques agricoles autour des pôles de croissance agricole ou « agropoles ». L'approche des pôles de croissance appliquée au secteur agricole a fait naître le concept d'« agropole ». Depuis plusieurs années, les politiques agricoles articulées autour des projets d'agropoles se développent fortement de façon endogène ou sous l'impulsion de partenaires internationaux. Ainsi, la BM dans sa nouvelle stratégie pour l'Afrique élaborée en 2011 identifie les pôles de croissance comme une nouvelle approche pour le renforcement de l'économie avec un sous-ensemble de projets dédiés au secteur agricole (quatre projets pilotes au Burkina, Ghana, Malawi, Sénégal). L'engagement de la BAD est plus

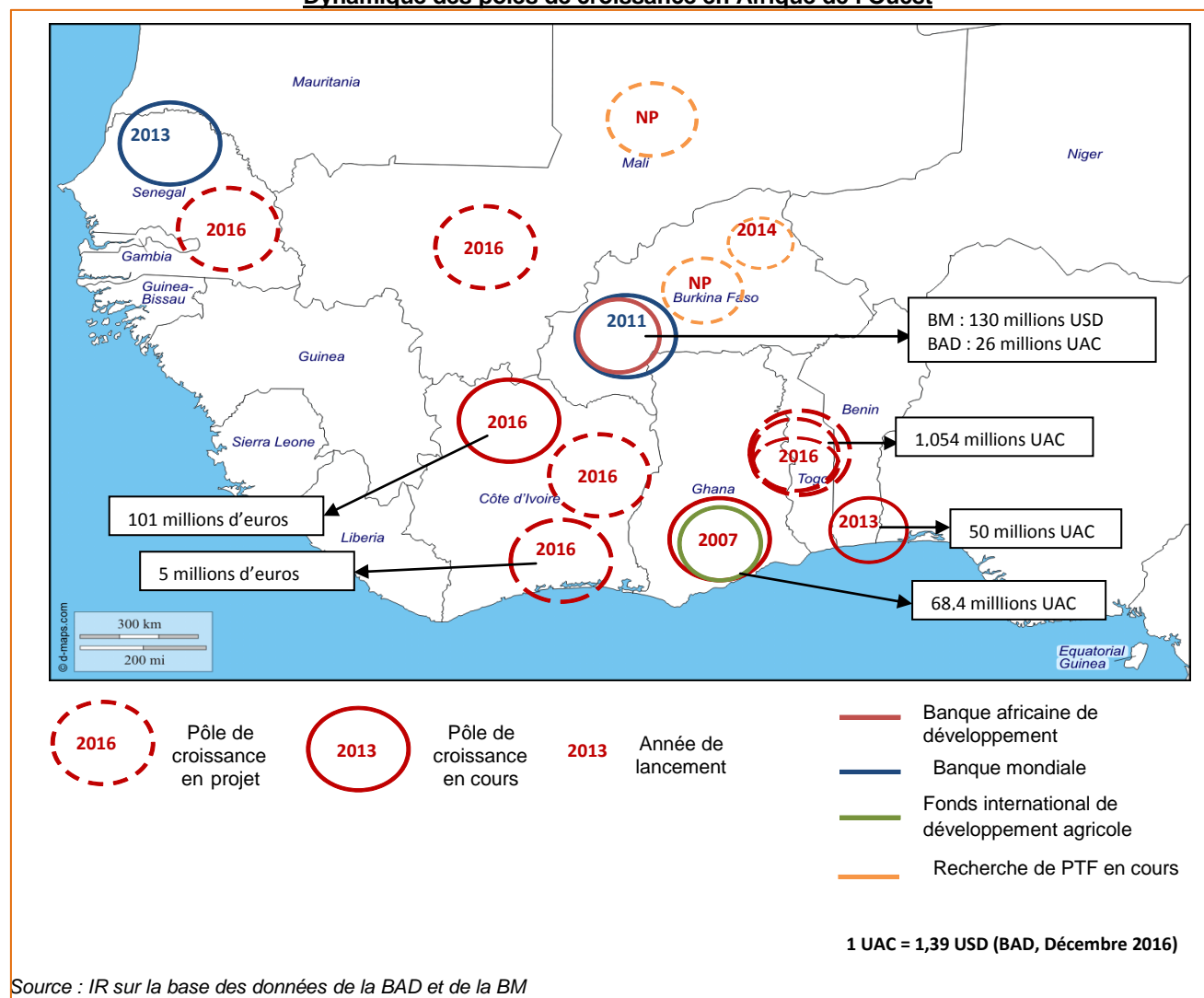
récent avec la vision développée par la nouvelle présidence. En effet, depuis 2015 dans le cadre de « la stratégie de transformation de l'agriculture 2016-2025 », les agropoles ont été identifiés par la BAD comme un des instruments phares pour le développement de 18 chaînes de valeur intégrées. Enfin, sous l'influence des engagements des PTF aux échelles internationales et africaines, des pays tels que le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Togo s'inscrivent résolument dans la dynamique de création des agropoles et affichent la volonté d'en faire un des piliers des programmes nationaux d'investissements agricoles de deuxième génération des pays de la CEDEAO. Ces différents

éléments laissent croire à une amplification du phénomène au cours des prochaines années.

Les agropoles : principaux éléments de caractérisation. Des principes généraux régissent la mise en place des agropôles : une approche de développement territorial avec la création d'infrastructures de base autour d'un potentiel local ; une approche « chaîne de valeur » autour de filières prioritaires ; des réglementations foncières, fiscales et douanières incitatives. Toutefois, derrière le concept général d'agropôles, se cachent plusieurs formes qui

renvoient à des combinaisons très variables entre différents éléments : i) le type de filières développées (entre produits vivriers destinés au marché local ou régional, produits alimentaires ou non alimentaires d'exportation), ii) le type d'agriculture promue (agriculteurs familiaux, entrepreneurs privés locaux ou investisseurs internationaux), iii) la nature des relations entre ces différents acteurs (contractualisation formelle ou informelle, agrégation), iv) le type d'approche pour le développement de l'aval basée soit sur des entreprises de type industriel ou des entreprises artisanales ou semi-artisanales.

Dynamique des pôles de croissance en Afrique de l'Ouest



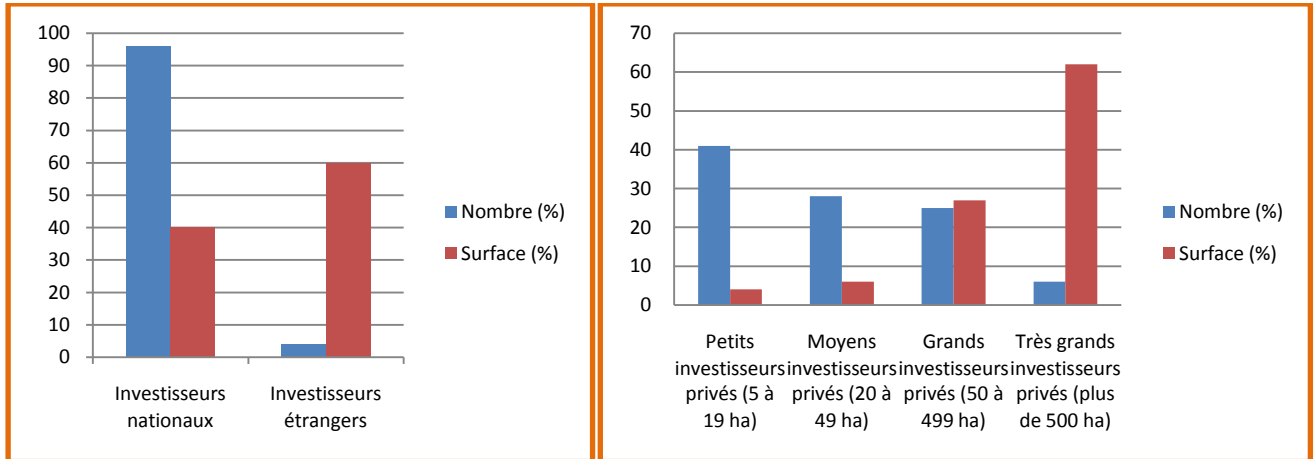
II- Etat des lieux des agropoles en Afrique : entre grands espoirs et difficultés de mise en œuvre

A. Des réalités différentes dans la mise en œuvre des pôles de croissance : les cas du Burkina et du Cameroun

Les entrepreneurs privés : entre secteur privé local et multinationales. Sous le terme d'« entrepreneurs privés », une diversité d'acteurs sont identifiés : grandes multinationales, entrepreneurs locaux, PME, coopératives de producteurs. Le type d'acteurs privés engagés sur les pôles de croissance implique des rapports de force et des capacités de financement très variables. Tandis que Bagrépôle inclut simultanément

des petits, moyens et gros investisseurs tant nationaux qu'étrangers, les agropoles du Cameroun s'intéressent plus spécifiquement au secteur privé local. Au niveau de Bagrépôle, bien que les très grands investisseurs privés soient peu nombreux (moins de 5 %), ils accaparent plus de 60% des ressources foncières allouées. La part belle est également faite aux investisseurs étrangers à qui ont été octroyés 60% des superficies aménagées.

Typologie des investisseurs sur le pôle de Bagré



Source : Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre : réalités, impacts et enjeux

Implication de l'agriculture familiale : des réalités différentes. L'agriculture familiale cache des réalités différentes allant de l'agriculture familiale de subsistance, à l'agriculture familiale commerciale. Sur Bagrépôle, des actions spécifiques à l'endroit des agriculteurs familiaux existent à travers la facilitation de l'accès aux institutions financières et des actions de renforcement de capacités. Mais en termes d'accès au foncier aménagé en grande partie avec les fonds

publics, l'agriculture familiale passe au second rang au profit d'opérateurs privés issus des milieux urbains ou en faveur des multinationales. Au Cameroun, le constat est plus alarmant avec une politique d'agropoles ciblant exclusivement des producteurs agricoles privés notamment ceux ayant « déjà un important niveau de production » pour passer, grâce aux subventions publiques, à une production à grande échelle.

Tableau comparatif des agropoles du Cameroun et du Burkina (Bagré)

Critères	Pôle de croissance de Bagré (Burkina)	Agropoles (Cameroun)
Initiative	Banque Mondiale	Etat
Gouvernance	Etat/privé	Etat
Investissements totaux	320 millions USD	33 milliards FCFA (50,160 millions d'euros)
Sources des investissements publics	Etat + bailleurs 50%	Etat 35%
Appuis liés aux investissements publics	- Capacité institutionnelle - Infrastructures essentielles (irrigation, pistes,...) - Services essentiels et soutien des PME - Chaines de valeur	- Infrastructures sociocommunautaires et des - Renforcements des capacités - Equipements et infrastructures privées - Intrants
Types d'appuis publics	Subventions directes	Subventions mais avec un préfinancement par les acteurs privés
Investissements privés	- Infrastructures sur l'exploitation - Intrants agricoles - Fonds de roulement	- Infrastructures sur l'exploitation - Intrants agricoles - Fonds de roulement
Spéculations principales	Riz (1/3 des superficies)	Filières diversifiées (cacao, café, maïs, poisson, porc, volaille,...) mais spécialisation par agropole
Entrepreneurs privés	1-Entrepreneurs nationaux 2-Multinationales	- Gros opérateurs économiques nationaux du secteur agricole (promoteur)
Surfaces octroyées aux investisseurs privés	Entre 5 ha et 2500 ha Répartition par l'Etat via un processus d'appels d'offres	Non défini Organisation en interne des promoteurs pour l'obtention des superficies nécessaires au projet
Appuis spécifiques aux exploitations familiales	- Facilitation de l'accès aux IF - Renforcement des capacités - Agrégation	Néant
Avantages fiscaux spécifiques	Fiscalité spécifique aux pôles de croissance au Burkina	Démarche exceptionnelle de facilitation au niveau du foncier

Source : IR et Issala d'après les données des études sur les pôles de croissance au Cameroun et au Burkina

NB : les différences majeures dans la mise en œuvre sont au niveau des lignes en orange

B. D'importants retards liés à la complexité de mise en œuvre du dispositif

Les défis de coordination d'une approche multi-composantes et pluri-acteurs. Les pôles de croissance sont généralement des projets intégrés, impliquant des investissements multiples et diversifiés tant dans les aménagements et infrastructures, que dans les services d'appuis ou de renforcement des capacités. Les projets regroupent également une pluralité de parties prenantes : Etat, agrobusiness, organisations de producteurs, société civile avec des attentes très spécifiques. Il s'en suit une très grande complexité dans la coordination et la gouvernance des interventions. L'instabilité politique et les mutations dans les organes de gouvernance publique de même que les conflits de leadership entre les ministères de l'économie et des finances, et les ministères de l'agriculture (cas du Cameroun) amplifient cette complexité et alimentent un climat d'incertitudes peu apprécié des grands investisseurs.

Une faible prise en compte du contexte socio-historique. La mise en place du modèle théorique d'agropoles se heurte à des réalités historiques et sociales spécifiques aux zones de mise en œuvre. Ces réalités sont faiblement prises en compte dans les processus de réflexion et d'élaboration des agropoles. Dans de multiples cas, les projets d'agropoles succèdent à des programmes avec de faibles impacts et ayant laissé une situation socio-économique tendue. Ce lourd héritage génère une forte réticence des populations locales à adhérer au projet, et amplifie la complexité d'implémentation des pôles de croissance.

C. Des premiers résultats mitigés

Des résultats hétérogènes sur l'amélioration de la productivité. Bien que l'effectivité des pôles de croissance soit assez récente, les premiers résultats émanant du Burkina et du Cameroun laissent perplexes. Dans le cas du Burkina, les niveaux de productivité observés sur les projets pilotes conduits par les acteurs de l'agrobusiness sont faibles : les rendements sont dans plusieurs cas, deux à trois fois moins élevés que les moyennes attendues. Les performances techniques des firmes privées, sensées bénéficier aux AF avoisinantes, sont en réalité largement surestimées. Elles questionnent sur leur capacité à être des « modèles ». Dans le cas du Cameroun, les difficultés de mobilisation des fonds par les opérateurs privés pour le préfinancement des activités de production limitent l'effet tant attendu sur la disponibilité alimentaire.

Un focus sur la production au détriment de l'accès aux marchés. L'approche développée dans le cadre des pôles de croissance affiche une volonté d'agir sur l'ensemble de la chaîne de valeur, avec un accent sur la facilitation de l'accès aux marchés pour les producteurs agricoles. Dans les faits, la concentration des appuis sur l'amont de la chaîne de valeur semble privilégiée à ce stade. Dans les projets d'agropoles au Cameroun, les appuis de l'Etat sont prioritairement axés sur l'accès aux intrants et aux équipements de production, les actions en lien avec l'aval sont peu visibles. Sur le pôle de croissance de Bagré, les producteurs de riz des anciennes plaines restent confrontés à d'importantes difficultés de commercialisation de leurs produits. Les rares actions menées par Bagrépôle sont à ce stade

Des diagnostics initiaux sur le foncier trop simplistes.

La réalisation de nouveaux aménagements et infrastructures implique des déplacements de populations et d'importantes redistributions du foncier. La gestion du foncier en milieu rural, essentiellement basée sur le droit coutumier, intègre des dimensions sociales et culturelles complexes. Les procédures d'expropriation des terres, de compensation et de réinstallation des populations affectées négligent ces réalités de gestion foncière en milieu villageois. Très simplistes et réductrices, les procédures sont peu négociées et s'accompagnent de nombreuses contestations et blocages des projets par les populations locales.

Des investissements publics difficilement mobilisables.

Développés dans le cadre de partenariats public-privé, les pôles de croissance agricole nécessitent toutefois un important investissement initial en ressources publiques difficilement mobilisables par les Etats. Ces derniers doivent faire appel au soutien des partenaires au développement. Malgré l'engouement croissant autour de l'approche des pôles de croissance, la prudence est souvent de mise chez les bailleurs internationaux. Plusieurs de ces acteurs, notamment la BM, restent en attente des résultats des projets pilotes, avant d'engager de nouvelles interventions.

peu efficaces et interrogent sur la capacité future à écouler les surplus de production résultant de l'exploitation des nouveaux aménagements.

Des dynamiques d'agrégation faiblement visibles et opaques.

Les agriculteurs familiaux sont sensés « s'agréger » à des entreprises de plus grande taille, supposées leur faciliter l'accès aux marchés des intrants et des produits agricoles. Pour l'heure, ces schémas d'agrégation sont quasi-inexistants. A Bagrépôle, les collaborations entre agrobusiness et agriculteurs familiaux s'articulent essentiellement autour de la sous-location des équipements agricoles ou/et à la transformation des agriculteurs familiaux en main d'œuvre agricole. Les lenteurs persistantes dans la mise en œuvre sont liées aux risques inhérents à ces dispositifs pour ces deux catégories d'acteurs. Du point de vue des agrégateurs, la faible efficacité technique et la complexité des relations avec les producteurs familiaux sont les principales craintes soulignées. Pour les agriculteurs familiaux, leur vulnérabilité face aux acteurs de l'agrobusiness liée à de faibles capacités de négociation constitue un frein à l'adoption du dispositif. Au Cameroun, l'encadrement des schémas d'agrégation semble davantage problématique du fait de l'inexistence d'un document contractuel formel entre les différentes parties prenantes au sein des agropoles et de la faible capacité financière de certains acteurs. De façon générale, l'absence de cadres réglementaires spécifiques à ces dispositifs sur les différents pôles renforce la méfiance des différents acteurs.

Des investissements limités des investisseurs privés. Les investisseurs se mobilisent peu à ce jour. Sur le pôle de croissance de Bagré, certains investisseurs pilotes rencontrent des difficultés à mettre en valeur la totalité des superficies qui leur ont été attribuées. Paradoxalement, alors que ces démarches se fondent sur l'attraction des investissements du secteur privé, ce dernier met en avant la difficulté de mobiliser des ressources financières auprès des banques commerciales pour justifier ces difficultés

d'exploitation ! Cette contrainte est également soulevée par les opérateurs privés sur les agropoles du Cameroun. Dans le cas des investisseurs étrangers dont les ressources financières ne représentent pas une contrainte majeure, le faible niveau d'investissements est essentiellement lié aux incertitudes persistantes sur le foncier et aux craintes suscitées par les nombreux retards dans la mise en place des différentes infrastructures et services.

Encadré 1 : Des processus plus aboutis sur les corridors de croissance agricole en Afrique Australe ?

A l'image de la forte dynamique de promotion des pôles de croissance, la mise en place de corridors de croissance agricole se développe en Afrique Australe. Sous l'impulsion du Forum économique mondial de 2009, plusieurs pays de la région ont lancé l'implantation de corridors de croissance agricole : le *Southern Agricultural Growth Corridor of Tanzania* (SAGCOT) en Tanzanie et le *Beira Agricultural Growth Corridor* (BACG) au Mozambique. La vision qui sous-tend la mise en place de ces corridors s'articule autour de deux points clé : i) la mobilisation d'investissements auprès de partenaires du secteur privé, internationaux ou locaux afin de développer une agriculture commerciale ; ii) le développement de dispositifs performants au sein de la chaînes de valeur associant dans le cadre d'un partenariat équitable et durable, gros investisseurs et producteurs familiaux en vue d'améliorer la productivité agricole et les revenus des petits producteurs. Les processus d'implémentation de ces corridors sont en cours. Cependant, des premiers résultats recensés restent également mitigés. La mise en œuvre du SAGCOT et du BACG connaît de faibles avancées liées aux approvisionnements insuffisants en énergie, aux taxes élevées, aux contraintes politiques, aux problématiques foncières et à la faible coordination des activités.

III- Des interrogations sur l'efficacité des pôles de croissance agricole

A. Un rapport coût-bénéfice en défaveur des Etats et de l'agriculture familiale ?

Des doutes sur la pertinence d'une concentration des investissements publics en faveur du secteur privé capitalistique. La forte concentration des investissements publics sur quelques milliers d'ha et principalement en faveur du secteur privé commercial se fait en défaveur d'autres acteurs clés du secteur agricole dont les agriculteurs familiaux et plus largement de la société civile. Selon les différentes estimations réalisées au Burkina, les investissements de la BM à Bagrépôle au titre de l'aide publique au développement d'un montant total de 115 millions USD sur 7 années (soit environ 10 milliards de FCFA/an), représentent 1/15 de la part annuelle moyenne du budget national pour le secteur agricole évalué entre 2010 et 2013. L'inéquité des appuis entre agrobusiness et AF exacerbe le débat sur les modèles d'agriculture appropriés, et ce, alors que la compétitivité des agricultures à grande échelle est loin d'être démontrée.

Des doutes sur la pertinence de la défiscalisation sur les pôles de croissance. Les politiques de pôles

de croissance mobilisent une part importante des budgets des Etats. A contrario, une défiscalisation et une libéralisation des activités économiques sur les pôles de croissance suppriment une partie des deux principales sources de recettes des Etats : la fiscalité de porte et la fiscalité des entreprises. Aucune étude ex-ante d'évaluation des pertes et gains de recettes fiscales ainsi que des pertes et bénéfices globaux pour la société ne permettent de justifier les avantages fiscaux en faveur de l'agrobusiness. Les conditions d'accès à ces avantages fiscaux pour les entreprises privées devraient à minima, inclure des contreparties aux niveaux social et environnemental pour les populations locales dont les ressources sont exploitées. Une autre problématique soulevée par la défiscalisation à l'avantage des grands opérateurs privés : les effets de concurrence sur les marchés. Alors que ces opérateurs sont considérés plus compétitifs que les agricultures familiales, ils bénéficient de soutiens publics qui sont susceptibles de creuser l'écart. Un raisonnement quelque peu contradictoire.

B. Quelle capacité des pôles de croissance à répondre aux défis actuels de l'agriculture ?

Sur les enjeux de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les approches de pôles de croissance sont fortement promues dans plusieurs initiatives visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à l'exemple de la NASAN. Toutefois, la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle reste essentiellement abordée sous l'angle de l'accroissement des niveaux de productions. Sur cet aspect, des limites se posent en dépit des efforts fournis. En ce qui concerne la disponibilité sur les marchés locaux, les filières promues semblent être en partie destinées à des marchés extérieurs standardisés. Cela remet en question la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations locales pourtant plus vulnérables. Trois aspects essentiels de la SAN restent faiblement

abordés voire pas du tout. La question de la diversification alimentaire est peu prise en compte, alors que la spécialisation culturelle est promue. Quant à l'accès à l'alimentation, les promoteurs des pôles de croissance tablent sur une diminution des prix grâce à l'amélioration de la productivité. Cependant, les risques accrus de spéculation et de hausse des prix des denrées alimentaires par les opérateurs en position de monopole ou d'oligopole sur certaines filières ou marchés sont peu pris en compte, et alors que les coûts de production augmentent. Il en est de même pour les impacts négatifs sur les moyens d'existence des EF pouvant limiter leur accès aux marchés. Enfin, la nutrition est absente des programmes.

Sur les enjeux de financement du secteur agricole. Les pôles de croissance montrent de prime abord leur limite dans leur capacité de mobilisation des investissements privés en faveur du secteur agricole. Pour juguler ces difficultés, les organes de gestion au niveau de certains agropoles tentent de développer des systèmes de financement plus flexibles en faveur de l'agrobusiness avec l'appui des partenaires techniques et financiers. A Bagrépôle, il est envisagé des dispositifs

de fonds de garantie en faveur de ces acteurs. Cette approche interroge les organisations de producteurs qui militent depuis de nombreuses années, pour la mise en place de dispositifs de financements adaptés aux spécificités du secteur agricole. Certes des cas de réussite de mobilisation des investissements privés existent et ne peuvent être ignorés, mais ils n'ont pas à ce jour réussi à réduire significativement la carence en services de financement pour les agriculteurs familiaux.

C. Quelle viabilité du modèle d'agriculture familiale ?

Quelle intégration des AF dans les filières intensives ? Des doutes persistent sur la capacité de l'AF à s'insérer dans ce type d'agriculture. L'inclusion des producteurs familiaux, plus vulnérables aux risques agricoles et commerciaux dans des filières très intensives, paraît improbable en l'absence d'un cadre réglementaire spécifique, d'un accompagnement financier des EF et du renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations. Le rapport de force paraît très déséquilibré entre l'AF et agrobusiness avec une forte dépendance des producteurs pour l'accès aux intrants, aux équipements et aux marchés. De ce fait, les risques d'une intégration verticale où les EF deviennent des salariés/saisonniers et de transfert progressif du foncier via l'endettement des agriculteurs familiaux vis-à-vis de l'agrobusiness sont accrus.

Quelle viabilité des EF dans les systèmes de production promus par les agropoles? La viabilité des EF au sein des pôles de croissance est interrogée. Tandis que de larges superficies sont attribuées aux acteurs de l'agrobusiness, les producteurs familiaux dépossédés de leurs terres risquent d'être au mieux, confinés sur des surfaces insuffisantes, ou entièrement dépossédés de leurs terres. La taille des surfaces envisagée ne permettrait pas d'assurer la survie des ménages. Au-delà de la taille des parcelles attribuées, le système de production tendant à la spécialisation de la production agricole est remis en question. Différentes études menées sur les systèmes de production dans les exploitations familiales réaffirment l'importance de la diversification productive et de la prise en compte des systèmes de production intégrée (agriculture-élevage-agroforesterie) pour la SAN des ménages.

Quelle sécurité foncière pour les AF ? Le défi majeur de la sécurisation du foncier surtout pour les producteurs familiaux demeure au regard des dynamiques en cours sur les agropoles. Au sein de certains agropoles, l'encadrement de l'accès au foncier est quasi-inexistant. La majorité des producteurs sont détenteurs de droits coutumiers sur les terres, parfois non reconnus dans les législations foncières nationales, les rendant plus vulnérables avec l'arrivée de l'agrobusiness. Toutefois, plusieurs agropoles intègrent des processus d'attribution de titres fonciers en faveur des EF. Cependant, la titrisation des terres ne constitue pas l'unique facteur de sécurisation du foncier pour les producteurs familiaux. La sécurisation foncière dépend également des conditions offertes pour garantir la viabilité économique des EF à travers l'accompagnement pour l'accès aux facteurs de production. Cela laisse présager des risques d'accaparement des terres et des conflits fonciers.

Quelle place pour l'innovation paysanne ? Les approches techniques développées au sein des pôles de croissance confirment la non reconnaissance des savoir-faire paysans par les Etats. Les discours s'articulent autour du transfert de connaissances des services techniques et de vulgarisation des Etats et des acteurs de l'agrobusiness vers les producteurs familiaux. Les systèmes très « top down » dans lesquels les agriculteurs familiaux seront intégrés à travers les dispositifs d'agrégation accordent une faible place à l'innovation paysanne. Les petits producteurs sont contraints à appliquer un paquet technique, avec une faible prise en compte des contraintes techniques spécifiques à chaque exploitation et du modèle d'agriculture que souhaitent promouvoir les producteurs.

CONCLUSION

Les politiques d'agropoles en Afrique sont loin d'être un épiphénomène. Affichant de façon théorique une volonté de faire de l'AF et de l'agrobusiness, les piliers du développement agricole, l'analyse des appuis et des dispositifs orientés vers l'AF jette un doute sur cet objectif affiché. Les premiers résultats sont mitigés et n'apportent que très peu de solutions aux contraintes existantes : accès aux financements et aux marchés, sécurisation du foncier,...L'évidence d'un basculement important vers un modèle agricole de type « agrobusiness » existe avec un recul majeur au niveau politique pour les AF. De plus, le modèle d'agriculture promu repose sur une utilisation intensive des intrants chimiques, en contradiction avec les recommandations en matière d'agriculture résiliente.

Avec leurs fondations, les firmes internationales se sont érigées en « bâtisseurs » de politiques agricoles avec

l'aval des gouvernements, institutions sous-régionales et africaines et PTF. Derrière un affichage éthique (la lutte contre la faim), elles promeuvent leur vision et leurs intérêts. En faisant miroiter des investissements privés en contrepartie de réformes libérales des politiques agricoles, fiscales et commerciales, elles conduisent les Etats à tourner le dos aux AF sans qu'elles aient à assumer la moindre responsabilité.

Il est indispensable pour les OP, de bâtir à moyen terme, des stratégies de plaidoyer basées sur une bonne compréhension des jeux d'acteurs et des nouveaux rapports de force. Elles doivent se faire plus convaincantes et démonstratives sur la capacité des AF à assurer la SAN et, assurer le suivi et l'évaluation des impacts de la mise en œuvre des agropoles. Dans l'immédiat, des appuis/conseils juridiques aux EF dans la négociation des contrats seraient indispensables.

- Avantages fiscaux et douaniers prévus par la loi de finances pour l'exécution du budget de l'état, gestion 2014. 4 p.
- Cadre foncier pour la gestion durable des terres et de l'environnement du pôle de croissance de Bagré. Bagrépôle. 2015, 131 p.
- Coopération pour le développement agricole en Afrique : Le rôle des entreprises et des fondations privées. BDS n° 10. Inter-Réseaux Développement Rural. Août 2013, 8 p.
http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/BDS_No10_final.pdf
- Corridors of power or plenty? Lessons from Tanzania and Mozambique and implications for CAADP. Discussion paper n° 138. B. Byiers. ECDPM. Janvier 2013, 48 p
<http://ecdpm.org/wp-content/uploads/2013/10/DP-138-Corridors-Lessons-Tanzania-Mozambique-Implications-CAADP-2013.pdf>
- Etat de mise en œuvre du Projet Pôle de Croissance de Bagré. Bagrépôle. Août 2014, 36 p
www.me.bf/en/file/67/download?token=y8FQn9I7
- La faim : un business comme un autre. Comment la nouvelle alliance du G8 menace la sécurité alimentaire en Afrique. ACF, CCFD, Oxfam. Septembre 2014, 64 p.
<https://www.oxfamfrance.org/files/faim-business-comme-autre-comment-nouvelle-alliance-g8-menace-securite-alimentaire-en-afrique>
- Les enjeux pour les petits producteurs dans l'irrigation à grande échelle – le cas du barrage de Bagré au Burkina Faso. Rapport final. O. Ouedraogo et S. Sédogo. GWI. Mai 2014, 82 p.
http://www.gwivestafrique.org/sites/default/files/burkina_faso_country_report_final_-_so2_1.pdf
- Les enjeux de la mise à jour de la situation foncière et les outils proposés : Plaine de Bagré. Présentation à l'atelier régional sur la sécurisation foncière des EF dans les grands périmètres rizicoles en Afrique de l'Ouest du 17 au 19 juin 2016. E. Kaboré. Bagrépôle, Juin 2016, 6 p.
http://www.slideshare.net/GWI_WestAfrica/les-enjeux-de-la-mise-jour-de-la-situation-fonciere-et-les-nouveaux-outils-propos-plaine-de-bagre
- Rapport d'étude sur les stratégies de financement de la Banque Mondiale dans le secteur agricole au Burkina Faso. H. Sigué. CPF – SOS faim. 36 p.
http://www.toustrompes.be/wp-content/uploads/2016/04/RAPPORT_BM_BurkinaFaso-Final.pdf
- Recherche-action sur les moyens de subsistance des agriculteurs et les options d'intervention de Global Water Initiative. Rapport provisoire. O. Ouedraogo et S. Sédogo. GWI. Juillet 2013, 35 p.
- Sécurisation alimentaire et gestion des ressources foncières. Le cas du projet rizicole de Bagré, Burkina Faso. A. Alpha et S. Carboni. Atelier IEDES Sécurisation alimentaire et jeux d'acteurs en Afrique subsaharienne Nogent sur Marne, France, 8 décembre 2015, 15 p.
- Spécialisation ou diversification ? Perspectives divergentes sur la riziculture irriguée par trois grands barrages dans le Sahel. B. Guèye. GWI, Juin 2014, 40p.
<http://www.iedafrique.org/SPECIALISATION-OU-DIVERSIFICATION.html>
- Un aléa moral ? Les méga-partenariats public-privé dans l'agriculture africaine. Document d'information d'Oxfam. Septembre 2014, 46 p.
<https://www.oxfam.org/fr/rapports/un-alea-moral-0>

Les *Bulletins de synthèse Souveraineté alimentaire* sont une initiative d'Inter-réseaux Développement rural et de SOS Faim Belgique. Ils visent à produire une synthèse sur un thème lié à la souveraineté alimentaire. Ils paraissent tous les trimestres et sont diffusés par voie électronique. Vous pouvez vous abonner sur le site d'Inter-réseaux. Ces bulletins sont réalisés grâce au soutien financier de la Direction Générale de la Coopération au Développement au ministère des Affaires Étrangères (Belgique) et de SOS Faim Belgique. Inter-réseaux est soutenu par l'Agence française de développement.

SOS Faim Belgique (www.sosfaim.org) soutient les organisations paysannes et de producteurs agricoles dans une quinzaine de pays d'Afrique et d'Amérique latine. Inter-réseaux Développement rural (www.inter-reseaux.org) est une association visant à promouvoir les débats, échanges et réflexions en réseau au sujet du développement rural dans les pays du Sud.

Ce bulletin de synthèse a été réalisé par Nadia Ouattara (nadia.ouattara@inter-reseaux.org) et s'appuie notamment sur une étude indépendante réalisée à la demande d'OXFAM France, ACF et CCFD-Terre Solidaire par le bureau Issala et Inter-réseaux Développement rural en 2016/2017, intitulée «les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre : réalités, impacts et enjeux». Nous remercions en particulier Clara Jamart (Oxfam), Jean-Cyril Dagorn, Roger Blein (Bureau Issala), Steven Lefaou (Afdi), Mamadou Goïta (AVI), Ibrahima Coulibaly (Roppa), Jean-Jacques Grodent (SOS faim), Liora Sturhenberg et Joël Teyssier (Inter-réseaux) pour leurs contributions à ce bulletin.

Si vous souhaitez réagir par rapport à la thématique abordée, donner votre avis, apporter un complément d'information, attirer notre attention sur un document, merci de nous écrire à : inter-reseaux@inter-reseaux.org

Nous remercions spécialement le consortium ACF-CCFD-OXFAM-CCFD pour sa contribution à la réalisation de ce numéro.

